

Demande d'examen au cas par cas
création d'un parking pour la salle de fêtes – Loisieux (73) – dossier n°2026-KKP-N12143
-
demande de compléments du 27/01/26

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre demande d'examen au cas par cas concernant le projet de création d'un parking de 60 places sur la commune du Loisieux (73). Afin d'être instruit au mieux, votre dossier nécessite d'être complété sur les points suivants :

1/ Sur la forme

- Merci de corriger les cadre 3 et 5 du formulaire :
 - le projet est soumis à la rubrique 41a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus du [tableau](#) annexé à l'article R.122-2 du CE et non à la rubrique 39b) comme indiqué dans le formulaire ;
 - le projet ne fait pas l'objet d'une soumission dans le cadre de la clause filet ni d'une soumission volontaire ;
 - le projet est localisé à 300 m d'une znieff de type I et à 765 m d'une znieff de type II.
- L'annexe obligatoire n°7 de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches est à fournir.
- Merci de localiser la salle de fête sur le plan des abords.
- Merci de dater les photos transmises.

2/ Caractéristiques du projet

- Merci de confirmer que le parking accueillera 60 places de stationnement.
- Comment a-t-il été dimensionné ?
- Quel est l'usage actuel du site ?
- Vous indiquez dans le cadre 4.3 du formulaire « décapage et création d'une zone empierrée 450m² ». Il convient d'apporter des précisions :
 - à quelle période seront réalisés les travaux et pour quelle durée ?
 - quel sera le revêtement utilisé ?
 - que signifie la création de 450m² de zone empierrée ?
 - quelle est la surface totale du parking créé ? Celle-ci semble largement supérieure à 450 m².
 - d'après les photos aériennes de 2026, des travaux semblent avoir été réalisés à l'emplacement du projet (voir photo ci-dessous). À quoi correspondent ces travaux ? Les photos transmises semblent avoir été prises avant le remaniement du terrain.



3/ Prise en compte des enjeux environnementaux

- Biodiversité et milieux naturels :
 - un pré-diagnostic écologique a-t-il été réalisé (le site étant actuellement enherbé et entouré de boisements) ?
 - une recherche de zone humide a-t-elle été réalisée ?
 - le projet est-il susceptible d'impacter des espèces protégées ? Plusieurs espèces protégées fréquentent le secteur d'après le site [biodiv Aura expert](#).
 - des arbres seront-ils coupés ?
 - des mesures sont-elles prises pour limiter les impacts sur la faune/flore et les milieux naturels (par exemple l'adaptation du calendrier de travaux, l'évitement des zones à enjeux, la limitation du risque de pollution en phase chantier et exploitation...) ?
- Gestion des eaux pluviales :
 - quelle est la surface nouvellement imperméabilisée ?
 - comment seront gérées les eaux pluviales ?
 - des mesures seront-elles prises pour éviter tout risque de pollution du milieu par les eaux de ruissellement ?

Cette demande de compléments ne prétend pas à l'exhaustivité et ne préjuge pas de la décision qui sera rendue. À la réception de vos éléments, si nous estimons que le dossier nous apparaît complet, nous accuserons réception de votre demande.

Cordialement,

Le pôle Autorité environnementale, en charge de l'examen au cas par cas.

Réponse du pétitionnaire le 11/02/26

Le formulaire cerfa a été complété.

Message joint :

« Nous avons répondu à l'intégralité de vos demandes. Concernant la période des travaux, pour répondre à l'occupation de la salle des fêtes et les désagréments du terrain boueux, ceux-ci ont déjà été réalisés, mais l'omission des démarches administratives nous entraîne à faire des dossiers complémentaires tardifs. Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information. ».